

Edito

Alors que l'été fut mouvementé au niveau national – des élections législatives imprévues, une météo capricieuse, des médailles olympiques et paralympiques – notre belle commune n'a pas été en reste et la municipalité a poursuivi ses projets.

Les travaux de l'extension du camping et l'aménagement d'un parc paysager ont continué cet été et devraient s'achever avant la fin de l'année. De plus, plusieurs réalisations de nos équipes techniques sont venues agrémenter nos équipements et embellir notre ville.

Vous avez également pu découvrir notre nouvelle agence postale au sein de la mairie, un réel service du quotidien pour tous. Déjà plus de 300 personnes ont pu bénéficier des prestations proposées à l'agence.

Comme chaque année, habitants et visiteurs ont aussi pu profiter des aménagements et des multiples activités du Plan d'eau. Un réel engouement puisque ce sont plus de 15 000 personnes qui sont venues et ont pu apprécier la baignade labellisée Pavillon Bleu. Malgré quelques jours de fermeture de baignade, nous sommes heureux que la majorité de la saison estivale ait été préservée et ait profité à tous, habitants, touristes, restaurateurs, commerçants...

Nous voilà maintenant en début de saison automnale, et nous poursuivons ensemble nos engagements. L'équipe municipale se mobilise pour vous tenir informés sur les actions menées et l'agenda communal, à travers cette Lettre mais également des outils innovants pour communiquer auprès de tous.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui participent au quotidien, par leurs idées ou leurs actions, à l'amélioration de notre cadre de vie et à la poursuite de nos projets communs, pour bâtir un avenir durable et harmonieux à Saint-Rémy-sur-Durolle.



Monsieur le Maire et des membres du conseil à la rencontre des habitants des villages

Agrandissement du Camping

Après plusieurs années d'exercice, la société Alpha Camping, gestionnaire du Camping Paradis «Les Chantelles», nous a sollicité pour un agrandissement.

Après discussions, nous leur avons proposé la parcelle qui jouxte le camping au nord-ouest pour une surface de 10 000 m².

Cette parcelle a permis la création de 35 emplacements sur lesquels le gérant a financé et installé des habitations légères de loisirs qui répondent à des normes d'isolation importantes, avec des pompes à chaleur de façon à ouvrir la location sur une plus grande période.

Le financement de cette opération a été assurée par des aides de l'Etat et de la Région à hauteur de 60%. Le montant du reste à charge pour la commune est financé par un emprunt dont les annuités sont prises en charge par le gestionnaire du camping à travers l'augmentation du loyer.

Jardin / Parking sur Noël Bechon

La commune de Saint-Rémy-sur-Durolle a acheté l'ancienne forge Gorce ainsi que la maison d'habitation rue Noël Bechon afin de créer un parc paysager et un parking.

Ce parc paysager se veut être un lieu de rencontres intergénérationnelles et de convivialité mais aussi un lieu de repos et de bien-être, avec son kiosque, des jeux pour les enfants, un hôtel à insectes, des arceaux pour vélos, des murets de pierres...

Le choix a été fait de récupérer au maximum des matériaux de démolition (pierres pour les bancs, bois de charpente pour la démarcation des parkings...)

La municipalité s'est engagée à offrir un îlot de fraîcheur au coeur du bourg. La végétalisation prévue à l'automne a été réalisée en concertation avec le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, pour des végétaux adaptés à nos nouvelles conditions climatiques.

Le parking permet le stationnement de huit véhicules, dont une place réservée aux personnes handicapées. Des fourreaux électriques ont été posés dans l'attente d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Le plan de financement de cet aménagement est le suivant :

DÉPENSES	RECETTES
Maîtrise d'oeuvre et publicité : 33 366 €	Fonds Vert : 246 890 €
Démolition : 169 495 €	Conseil départemental : 16 000 €
Aménagement : 156 000 €	Autofinancement : 95 917 €
Total : 358 861 €	Total : 358 861 €



Réalisations internes par le service technique communal

Outre les tâches habituelles (entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments publics, du bourg, des villages et du plan d'eau), les agents du service technique ont effectué plusieurs aménagements en interne, et notamment :

- La création de jeux peints au sol pour les enfants de l'école élémentaire



- La fabrication d'étagères range-livres et l'installation de rideaux occultants pour l'école maternelle
- La transformation de la cabane située au-dessus du plan d'eau (à proximité du parcours santé) par une « Graff Box » à destination des artistes qui peuvent s'exprimer librement à travers le street art
- La création de bacs à fleurs pour embellir la Place du Commerce et l'entrée de la mairie
- Le tracé des places de stationnement sous l'ombrière photovoltaïque, place du 8 mai 1945
- L'installation de deux emblèmes, réalisés par l'entreprise AUVERFIL de Saint-Rémy-sur-Durolle, en entrée de l'hôtel de ville.



Graff Box



Bacs à fleurs



Symboles à la Mairie

La Mairie s'est dotée de deux symboles : le coq gaulois et l'Arbre de Vie. Ils sont placés devant l'entrée principale, rue de l'Hôtel de ville.



Le Coq gaulois – symbole de notre pays : la France

A l'origine il vient du mot latin gallus qui a deux significations : gaulois ou coq.

Pendant les batailles en Gaule et devant la résistance des gaulois, les romains conquérants, comparaient les gaulois aux coqs, volatiles combattifs, belliqueux et fiers et le coq devint symbole de résistance, de défense et de fierté. (Revoir les BD d'Astérix le gaulois qui illustrent bien cet état d'être).

Après des périodes d'oubli notamment au Moyen Age, il retrouvera sa notoriété sous Louis Philippe. Depuis la Révolution française et sous les républiques qui suivirent, il est redevenu un symbole des valeurs du peuple de France : Il sera apposé sur beaucoup de monuments aux morts en l'honneur des valeureux soldats tombés sur les champs de bataille.

Il orne parfois certains clochers. Les églises étant aussi terre d'asile en périodes difficiles. On le trouvait aussi sur la monnaie, des pièces de monnaie étaient frappées d'un coq au revers.

En 1951, l'insigne officiel des Maires de France portera les couleurs du drapeau français surmontée d'un coq d'or. Il sera avec l'écharpe tricolore le rappel aux Maires qu'ils sont porteurs des valeurs de vigilance, de bravoure aux services de leurs administrés.



L'Arbre de vie – symbole universel de l'évolution

Dans le monde entier, l'Arbre de Vie surpasse chaque symbole national. Depuis des millénaires, il représente l'énergie positive, il est assimilé à un porte-bonheur.

A la dimension très française du coq gaulois, l'Arbre de Vie ouvre à l'universalité et à la spiritualité.

Nous ne sommes pas uniquement citoyens d'un pays mais frères dans une humanité qui se veut plus ouverte aux valeurs du partage des cultures, des connaissances, de la spiritualité. Il est le symbole de la sagesse acquise tout au long des cycles cosmiques, sagesse qui mène à la Paix.

La représentation de l'Arbre de vie, dans ses proportions presque identiques entre racines et branches en fait un modèle d'équilibre, lien entre le Ciel et la Terre. « Avoir les pieds ancrés à la Terre et la tête dans les étoiles » Il incarne les valeurs spirituelles de l'évolution humaine dans le Respect, le Partage et la Paix.



Mouvements au sein de l'équipe municipale

Le service administratif a intégré Umut AKSU depuis mai 2024, pour renforcer l'équipe mais également comme référent de la nouvelle agence postale communale (voir l'article « Ouverture de l'agence postale »).

Le service technique a accueilli Nicolas BRUGEILLE en février 2024, en remplacement de Denis DE MESQUITA suite à son départ à la retraite. Un des agents du service, Hasan TERLEMEZ, a réintégré la commune en mai suite à une disponibilité. Le responsable technique, Franck MONDANEL, a sollicité une disponibilité pour convenance personnelle ; son remplacement est effectué par Arnaud BESSE, agent technique de la commune depuis 2007.

Le service périscolaire connaît également plusieurs mouvements depuis la rentrée de septembre : Rachel SOLVICHE remplace Annick PIRONIN à temps complet suite à la réussite de son CAP Petite Enfance, Séverine FORESTIER remplace Annie MARTIN à la cantine scolaire et Aude SAUREL vient compléter l'équipe pour la préparation des repas et pour l'accompagnement des enfants lors des temps méridiens.

Septembre a été l'occasion de célébrer les départs en retraite de deux de nos agents, Sylvie MIRABEL et Annie MARTIN. Le Conseil municipal a également remis deux médailles du travail, à Isabelle RIGAUDIAS (service périscolaire) et Didier BERARD-MONNET (service technique) pour leurs vingt années de services rendus à la commune.



Ouverture de l'agence postale

Depuis quelques mois, l'Agence postale communale fonctionne en mairie du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h sauf les mardis après-midi.



Le matin, elle est animée par Umut AKSU qui est employé à mi-temps et l'après-midi, par Marie GASSMANN. L'un et l'autre assure aussi l'accueil en Mairie et les travaux administratifs nécessaires au fonctionnement de notre commune. Mirelle SAUVAGNAT et Oriane DABROWSKI peuvent aussi en cas d'absence de leurs collègues assurer le service.

Umut, Marie, Mireille et Oriane ont été formés aux différents services postaux.

La fréquentation est au minimum d'une dizaine de clients en milieu de semaine et monte à une vingtaine les lundis et vendredis.

Parmi les services le plus demandés nous avons l'affranchissement, l'envoi de lettres recommandées, la vente de timbres et de Prêts-à-poster, le retrait d'espèces...



L'agence est également équipée d'un ordinateur et d'une imprimante en libre-service, assez peu utilisés pour l'instant. Umut et Marie retiennent de ces premiers mois d'expérience le plaisir des échanges et du contact humain avec les clients, la possibilité d'aider dans le suivi des réclamations en relation avec les bureaux de poste de La Monnerie et de Thiers.

Les clients apprécient un service de proximité qui économise du temps et des déplacements hors de la commune.

Personnes sensibles

En cas de canicule, de grand froid ou d'autres catastrophes pouvant survenir, le CCAS est susceptible d'appeler les personnes sensibles pour vérifier si elles ont des besoins spécifiques.

Cet été, compte tenu des fortes chaleurs du moment, le Puy-de-Dôme a été classé vigilance orange et le CCAS de Saint-Rémy-sur-Durolle a décidé le temps d'un appel téléphonique de contacter les personnes sensibles recensées sur la liste.

Cet appel a eu pour but de partager un moment de parole pour rompre l'isolement, prendre des nouvelles de nos aînés et donner des recommandations établies par Santé Publique France pendant les fortes chaleurs ainsi qu'une aide éventuelle que nous aurions pu apporter.

Pour être efficace, le registre des personnes sensibles doit être à jour (Nom, Prénom, adresse et numéro de téléphone). Nous vous remercions de faire le nécessaire auprès de la Mairie soit en personne soit par l'intermédiaire de votre famille ou de voisins pour vous faire connaître.

Communication

La Ville de Saint-Rémy-sur-Durolle s'engage à améliorer la communication avec ses habitants, ses associations et ses visiteurs. Grâce à ces nouveaux outils, restez informés et participez activement à la vie de votre commune.

Un site dédié aux événements

La Ville de Saint-Rémy sur Durolle a récemment lancé un site web entièrement dédié aux événements locaux : www.concentre-auvergne.fr. Ce site recense toutes les informations sur les activités et manifestations à venir. Vous y trouverez la cartographie des événements ainsi que l'agenda.

Un nouveau compte Instagram

Pour compléter cette initiative, la municipalité a également créé un compte Instagram officiel. Déjà présente sur Facebook et Panneau Pocket, la commune se dote de ce réseau social dédié au partage de photos. Ce compte vous permettra de suivre en temps réel les actualités de la commune, de découvrir des photos et des vidéos des événements. Suivez-nous pour ne rien manquer des moments forts de notre ville.



CCAS - Goûter et colis des aînés

Dans le cadre de l'organisation des colis et du goûter de fin d'année pour nos aînés, nous invitons les personnes qui ont eu 65 ans cette année à venir s'inscrire en mairie, afin de mettre à jour notre liste de bénéficiaires ou par téléphone au 04 73 94 30 10.

Le goûter des aînés aura lieu samedi 14 décembre à partir de 15h, à la salle des fêtes du plan d'eau.



L'école primaire

Année scolaire 2023 - 2024

La scolarité est encadrée par une équipe pédagogique soudée et toujours aussi dynamique.

La rentrée 2023 comptait un grand nombre d'inscriptions en maternelle. La répartition a donc dû être revue : 3 classes maternelles et 5 classes élémentaires. Mme Anaïs Begon a laissé sa classe de Cm2 pour une classe de Petite Section /Moyenne Section.

De multiples projets ont été proposés par l'équipe enseignante. Ces projets ont pu être réalisés grâce aux aides financières de l'Association des Parents d'élèves et de la Mairie.

Avec l'organisation des JO à Paris, les élèves se devaient, eux aussi, de vivre une année sportive. Des H'Olympiades se sont déroulées à Saint-Rémy puis à Chabreloche, une journée course d'orientation a également été organisée à Vulcania et une rencontre à Ceyrat a permis aux élèves de maternelle de découvrir plusieurs sports.



Les 31 élèves de CM1 et CM2 ont validé le Savoir Rouler à Vélo. Une session de 3 blocs qui s'organisait autour de cours théoriques et pratiques. L'évaluation finale reprenait tous les éléments vus au cours du cycle : sécurité et respect du code de la route et parcours de 2kms sur la voie publique.

D'autres projets ont également eu lieu :

- Projet classe du dehors
- Création d'une bannière pour la ville de Thiers
- Création d'arts plastiques ou d'arts vivants pour le festival d'Arts d'École qui s'est tenu à St Rémy.
- Séances à la piscine pour les élèves de la Grande Section au CM2.
- Sortie scolaire à Prabouré (à Saint Anthème)



Les fonds récoltés lors des différentes manifestations ont permis aux enseignants de mener, tout au long de l'année, ces différents projets et sorties. Le programme ambitieux de l'équipe pédagogique ne pourrait voir le jour sans une mobilisation permanente des parents, gens du village, enseignants ...



Année scolaire 2024 - 2025

Les effectifs se maintiennent et l'école compte, à ce jour (01.01.2024), 126 élèves répartis sur 8 classes de la manière suivante :

- ▶ Une classe de TPS (Toute Petite Section) / PS (Petite Section) /MS (Moyenne Section) dont s'occupe M^{me} Nathalie AVERTY – PISSIS aidée par M^{me} Isabelle RIGAUDIAS.
- ▶ Une classe de PS/MS avec M^{me} Anaïs BEGON aidée par M^{me} Rachel SOLVICHE.
- ▶ Une classe de GS (Grande Section) avec M^{me} Nathalie FONTENILLE.
- ▶ Une classe de CP avec Mme Aurore HERODY qui assure également la direction de l'école et M^{me} Fanny PUPIN (en classe, les vendredis).
- ▶ Une classe de CE1 avec M^{me} Elise PINTO.
- ▶ Une classe de CE2 avec M. Thomas SERGERE.
- ▶ Une classe de CM1 avec M^{me} Brigitte RICHARD (50%) et M. Quentin OUSSET (50%).
- ▶ Une classe de CM2 avec M. Pierre VILLEMAGNE (50%) et M. Quentin OUSSET (50%).



Cette année, l'école redémarre avec de nouveaux projets. Une classe cirque aura lieu en juin 2025. Tous les élèves de l'école vont pouvoir évoluer sous chapiteau pendant 2 semaines et découvrir tous les arts du cirque. Deux représentations auront lieu et clôtureront ce beau projet.

Bibliothèque (Service public gratuit géré par des bénévoles)

Permanences : le 1^{er} mercredi du mois de 9h30 à 11h30 et les samedis de 10h00 à 12h00

L'Exposition « **Scriptopode et Monstres Bizarres** » s'est déroulée du 23 mars au 20 avril 2024.

Succès des ateliers de dessin : Les jeunes dessinateurs ont beaucoup appris en compagnie de Tonimage. Les élèves et les lecteurs ont pu admirer durant un mois les créatures de l'artiste.

Marché nocturne : Séance de dédicace de Pascale Blazy pour son dernier roman « Mortel Pain d'épices »
Photo Installée devant la bibliothèque, l'auteure a présenté tous ses romans et échangé avec les Saint-Rémois et les touristes. Nous avons été ravies de la recevoir à nouveau. Tous ses livres sont en prêt à la bibliothèque.

Pavillon bleu : Cet été, dans le cadre des animations, la bibliothèque a fait son « désherbage » par la mise à la vente des livres dont elle se séparait.

Ce jeudi 8 août au plan d'eau, une petite installation sympathique avec des plaids et des coussins invitait petits et grands à se poser pour lire et un petit jeu permettait aux enfants de gagner des livres.

Cette animation a permis de toucher les Saint-Rémois mais également de nombreux touristes heureux de ce petit moment de partage. Nous avons récolté 150 euros qui seront réinvestis dans l'achat de nouveaux livres dès la rentrée. Merci aux bénévoles et à la Mairie qui nous ont aidés pour l'installation et la diffusion des affiches.

Opérations permanentes

► Les classes vont reprendre le chemin de la bibliothèque durant toute l'année scolaire !

► « **Ouvrez Ouvrez les livres aux bébés** » (OOLB) : Du 23 septembre au 19 octobre 2024 trois albums seront proposés aux classes. Les élèves vont élire leur préféré. L'album élu par les votants du département du Puy de Dôme sera offert aux enfants nés ou adoptés en 2025. Cette opération vise à développer l'éveil culturel des tout-petits, tout en favorisant l'accompagnement à la parentalité.

► **Prix littéraire adulte** (Parc Livradois Forez) : Le Prix «**Passeurs de Mots**» est un prix littéraire consacré aux romans autour d'une thématique annuelle. Cette année « Mots et Familles », les familles sont au coeur des histoires. Des personnages attachants, des aventures ordinaires et extraordinaires vous attendent. Les lecteurs lisent cinq livres et votent pour donner par ordre de préférence trois romans parmi la sélection. Les participants sont invités à une journée de clôture au parc Livradois Forez le 12 avril 2025. Ces livres seront à votre disposition de septembre à mars.

Animations et Expositions

► Samedi 12 octobre à 10h30, « Cornebidouille » s'invite à la Bibliothèque ! Venez découvrir l'exposition et écouter les aventures de la célèbre sorcière. A cette occasion, nous invitons nos jeunes lecteurs à se déguiser.

► En décembre : « Bobine en fête » séance de courts-métrages.

► En janvier : « Ludothèque » Venez jouer en famille.

Club tricot Bibliothèque

► Les jeudis de 15h00 à 18h00 à la maison des associations. Les membres du club ont décoré le village. Cherchez ces belles réalisations !

► « Tricotéléthon » samedi 30 novembre de 9h00 à 12h30. Ventes de créations en tricot, des activités seront proposées à la bibliothèque pour l'AFM TELETHON.



Ateliers de dessin



Dédicace au marché



Animation et activité au Pavillon Bleu



Club Tricot

Une borne de téléconsultation à la Pharmacie

Depuis le mois de juin 2024, une borne de téléconsultation est disponible à la Pharmacie de Saint-Rémy-sur-Durolle.



Qu'est-ce que c'est ? La téléconsultation en pharmacie est la possibilité pour un patient de consulter un médecin via un dispositif de téléconsultation sans rendez-vous.

Pour qui ? Pour soi, un ayant droit ou un proche en possession de sa carte vitale, à partir de 3 ans. (Être en possession de son téléphone et de sa carte bleue)

Dans quelles situations ? Petit bobo, inquiétude face à une douleur, fièvre, brûlure... et si aucun rendez-vous n'est possible avec son médecin traitant ou un autre praticien disponible. Une ordonnance peut être générée (ainsi qu'un compte rendu médical) et être utilisée de suite à la pharmacie.

Quand ? Pendant les horaires d'ouverture de la pharmacie.

- Du lundi au vendredi : 9h-12h30 14h-19h
- Samedi : 9h-12h30
- Un samedi après-midi sur 2.

Attention, la téléconsultation n'est pas adaptée à une médecine d'urgence !!

Plus d'informations disponibles à la pharmacie de Saint-Rémy-sur-Durolle.

Focus sur nos nouveaux commerçants

Restaurant l'Héritage

Mohamed Ben Miloud, ce natif de Thiers a débuté comme cadre chez Total France, dans la gestion de sites autoroutiers Total.

A 40 ans, Mohamed décide de créer la société de gestion B2M Performance au travers de laquelle il offre ses services de Gestion pour le groupe Shell et Eni avec une équipe de 180 salariés. Cette aventure durera presque 18 ans. Il décide alors de se lancer avec son fils dans les vélos électriques vintage en créant la société The Cykle sur Lyon. Cette expérience durera 7 ans. Après cela, il se lança dans le développement de salles de gym en Tunisie exclusivement réservées aux femmes.



De nature proactif et toujours à la recherche de nouveaux défis, l'opportunité immobilière et l'attractivité du site touristique de Saint-Rémy-sur-Durolle font qu'il ouvre à l'été 2024 son restaurant l'Héritage où il propose en produit phare son couscous.

Son objectif : faire perdurer son établissement et devienne une référence locale. Pour cela, l'esthétique du restaurant a été particulièrement soignée. La proposition deux fois par mois de soirée à thèmes vise à dynamiser l'activité et à capter une autre clientèle.

Cette diversification passe aussi par la possibilité de privatiser le restaurant et par l'offre de vol en montgolfière depuis la plage côté tennis, avec la société Ciel D'Auvergne.

Bilan de la première saison :

Cette première saison s'achève en demi-teinte. Malgré une météo du mois de juillet (pluvieux), l'objectif de capter une clientèle locale est atteint. La fréquentation des touristes a également été au rendez-vous. Il ne regrette pas son choix d'installation et souligne le potentiel de développement possible sur sa zone de prestations (tennis, paddles).

Projets à venir :

Livraison de couscous à domicile.

Devenir acteur du développement des activités qui pourraient arriver sur cette plage et la rendre plus attractive.



Pizza Kilt & Co



Florent Pineau, né au Mans, marié, 3 enfants, a ouvert avant l'été une pizzeria place du commerce.

Après 8 ans passés dans la Police Nationale où il a exercé dans la petite et la grande couronne Parisienne, il s'est dirigé sur un poste de directeur qualité dans une entreprise de fabrication et de distribution de polyuréthane, basée à Avignon. Il animait un réseau de 65 franchises. Suite à un licenciement économique, en pleine période du Covid, il a décidé de créer sa propre entreprise. Un de ses amis, résidant dans l'Aisne, exploitait une pizzeria. De là a germé l'idée de partir dans ce mode de restauration.

Florent Pineau, qui n'était pas encore fixé géographiquement, cherchait une habitation et a trouvé son bonheur aux Jurias sur notre commune.

Ensuite il fallait trouver un local pour ouvrir sa pizzeria. Suite à de nombreuses recherches infructueuses autour et à proximité du plan

d'eau, il s'est finalement rabattu sur le centre-bourg et a fini par trouver sur la place du commerce, dans l'ancienne épicerie Vival.

Après 4 mois de travaux, il a pu ouvrir le 15 juin 2024.

En préalable à son ouverture, il a fallu que M. Pineau suive diverses formations.

En premier lieu, il a obtenu un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) Pizzaiolo, après une formation de 2 mois et demi à l'école Française de pizzaiolo à Paris 17^{ème}, une formation essentiellement basée sur la gestion d'entreprise et sur les normes HACCP axées sur la sécurité alimentaire.

Florent Pineau a également obtenu la certification Verace Pizza Napoletana, qui certifie que la pizza produite est un produit excellent, conformément à la tradition gastronomique Napolitaine.

Enfin, il a reçu son permis d'exploiter suite à une formation suivie à l'UMIH 63 (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie)

Il a ensuite monté son business plan, accompagné par son expert-comptable et l'association BGE qui lui ont été d'un grand secours. Il a pu bénéficier d'un prêt d'honneur accordé par la plateforme Initiative Thiers-Ambert, ainsi que de la garantie France Active.

Il devrait également bénéficier des subventions proposées par Thiers Dore et Montagne et la Région sur le montant des travaux réalisés.

A ce jour, Florent Pineau, qui est également co-président du Pays Thiers Rugby, est satisfait de son début d'activité et vous réserve le meilleur accueil.

Infos pratiques :

La pizzeria est ouverte tous les jours de 11h30 à 13h30 et de 18h30 à 21h30 pour prendre vos commandes. Sauf le mardi et le mercredi.

Tél : 06 68 84 70 89

Instagram @ Chez Flo pizza Kilt and Co



Bar Chez Brice

Après plus de cinquante ans de bons et loyaux services, Jacqueline et Guy Roland ont cédé le Bistral à Brice Poudroux, originaire de l'île de la Réunion. Une véritable institution sur la place du commerce changeait de mains.



Brice Poudroux, arrivé dans notre commune avec son fils, exerçait sur l'île de la Réunion le métier d'apiculteur et s'occupait également de la transformation de condiments. Il avait précédemment exercé diverses activités dans la métropole particulièrement dans l'Oise et la région Parisienne. Après avoir pris la décision de revenir en métropole et d'entamer une reconversion professionnelle, il s'est mis à la recherche d'une affaire à reprendre, via le site Transentreprise qui met en relation vendeur et potentiel repreneur.

Il a pu visiter bon nombre d'affaires à reprendre et a fini par tomber sous le charme du Bistral, après deux ans de recherches. M. Poudroux tient à souligner les excellentes relations qu'il a eu avec M. et M^{me} Roland dans le cadre de la cession de leur fonds de commerce.

Après quelques déboires administratifs qui ont retardé la réouverture du bar, celle-ci est intervenue en juin. Au préalable, Brice Poudroux a dû, pour la reprise du Bistral, suivre une formation qui lui a permis d'obtenir son permis d'exploiter.

Le nouvel exploitant, après un été à Saint-Rémy-sur-Durolle, est totalement satisfait de l'accueil reçu ainsi que de l'activité de son commerce. Il n'envisage pas de changement dans l'immédiat car il veut prendre parfaitement ses marques, d'autant plus qu'il travaille seul. « Chez Brice » est fermé le lundi après-midi et le mardi. Il est ouvert le reste de la semaine où le meilleur des accueils vous sera réservé.



Utilisation de la Maison des associations

Après le départ de l'association d'aide à domicile qui était hébergée à la Maison des Associations, le premier étage n'était occupé que comme zone de stockage.

Aussi, nous avons envisagé avec l'accord des associations de réaménager la destination de ces quatre bureaux, avec comme idée première d'attirer de petites entreprises en phase de démarrage.

Des demandes spontanées ont progressivement donné lieu à une autre orientation d'occupation de ces différents bureaux car ce sont des professionnels de la santé et du bien-être qui se sont présentés... Orthophoniste, kinésithérapeute, sono-thérapeute, infirmières, et d'autres à venir pour le bien-être des habitants de notre commune.

Ces nouvelles affectations nous obligent, pour des raisons de confidentialité, à améliorer l'isolation phonique des bureaux.

Actuellement, il reste un emplacement disponible.



Quelques rappels pour le bien-être de tous

Brûlage de végétaux

Arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 réglementant les feux en plein air (Extraits)

Pour les particuliers, il est interdit de brûler à l'air libre ou en incinérateur individuel :

- Les déchets végétaux ménagers ou assimilés : herbes, résidus de tontes, feuilles, résidus de taille... Ces déchets doivent être valorisés par le compostage ou déposés en déchetterie.
- Tout type de déchets autres que végétaux (plastique, caoutchouc...)

Pour les professionnels, il est possible de faire brûler :

- Les déchets végétaux agricoles ou assimilés toutefois, le compostage et le broyage doivent être privilégiés.
- Les rémanences de coupe, branchages et bois morts dont le maintien en forêt est de nature à favoriser la propagation des incendies ou de infections sanitaires
- Les broussailles et résidus de culture sur pieds dans le cadre d'un écobuage en zones montagneuses et accidentées

Bruits de voisinage

Arrêté préfectoral n° 241015 Relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le département du Puy-de-Dôme (Extraits)

Article 1 – Principe général

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Article 2 – Champ d'application

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à tous les bruits dits « de voisinage » et notamment :

- Les bruits de comportements des particuliers ou émis par des matériels ou animaux dont ils ont la responsabilité ;
- Les bruits d'activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs, organisées de façon habituelle ou soumises à autorisation, émis par les responsables de celles-ci ou personnes dont ils ont la charge ou l'encadrement, ainsi que par tout matériel utilisé pour l'activité mise en cause.

Article 3 – Bruits interdits

Conformément aux articles R.1336-4 à 13 du code de la santé publique, sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public et dans les lieux publics ou privés accessibles au public, y compris les terrasses, les cours et jardins des cafés et restaurants, sont interdits à proximité immédiate des lieux d'habitation, les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur répétitivité, quelle que soit leur provenance, et notamment ceux produits par (liste non exhaustive) :

- les publicités et annonces par cris, par chants, ou par des appareils bruyants, que ces appareils soient fixes ou montés sur un véhicule ;
- l'usage d'instruments de musique, sifflets, sirènes ou appareils analogues ;
- les pétards, artifices, objets et dispositifs bruyants similaires ;
- les conversations entre clients aux terrasses de café et autres lieux publics et privés ;
- le stationnement prolongé de véhicules, moteurs tournants, ou groupes frigorifiques en fonctionnement à l'exception d'un usage lié au signalement d'un danger ou au maintien de la tranquillité ou de salubrité publique ;
- les réparations ou réglages de moteurs, à l'exception des réparations de courte durée faisant suite à l'avarie fortuite d'un véhicule ;
- la manipulation, le chargement ou déchargement des matériaux, matériels, denrées ou autres objets, ainsi que les dispositifs ou engins utilisés pour ces opérations, les appareils de ventilation, de réfrigération ou climatisation, de production d'énergie (groupe électrogène)...

Article 5 – Dispositions générales

Les occupants, propriétaires, gestionnaires et utilisateurs des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes les dispositions pour éviter d'être à l'origine, par leur comportement ou par l'intermédiaire d'une personne ou d'une chose dont ils ont la garde, d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme.

Article 6 – Horaires et activités bruyantes

Les activités bruyantes, telles que les travaux de bricolage ou de jardinage, effectuées de manière occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectués que de :

- lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Article 8 – Piscines

Les particuliers, propriétaires ou utilisateurs de piscines, sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas sources de nuisances pour les riverains.

Article 9 – Animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit. Le nombre d'animaux, leurs conditions de détention et leur localisation doivent être adaptés à l'environnement du lieu de garde.

Article 18 – Champ d'application

Les dispositions de la présente sous-direction concernent les activités impliquant la diffusion de sons amplifiés par un dispositif électrique tel qu'un haut-parleur ou des enceintes, intégrés ou non à un autre équipement, qu'ils s'agissent de musique ou non (discours, commentaires sportifs, etc.) et s'appliquent aux lieux ouverts au public ou recevant du public, clos ou ouverts, tels que cafés, bars, karaokés, restaurants, lieux de bal, salles de spectacles, salles polyvalentes, foyers sociaux, culturels, discothèques, campings, villages et centres de vacances, hôtelleries de plein air, salle de remise en forme et de sports, festivals, cinéma, etc. (liste indicative non exhaustive).

Article 19 – Principe général

Ces lieux sont soumis aux dispositions :

- de l'article R. 1336-1 du code de la santé publique qui impose notamment le respect de niveau sonore maximal en tout endroit accessible au public, pour la protection de l'audition du public ;
- des articles R. 1336-6 à R. 1336-8 du code de la santé publique relatif aux émergences autorisées pour les lieux clos ou ouverts diffusant des sons amplifiés à un niveau inférieur à la règle d'égalité d'énergie fondée sur la valeur de 80 décibels pondérés A équivalents sur 8 heures ou pour toutes diffusion de sons amplifiés s'exerçant dans un lieu ouvert ;
- des articles R. 571-27 du code de l'environnement relatif aux émergences autorisées pour les lieux clos ou ouverts diffusant des sons amplifiés à un niveau supérieur à la règle d'égalité d'énergie fondée sur la valeur de 80 décibels pondérés A équivalents sur 8 heures.

La règle d'égalité d'énergie fondée sur la valeur de 80 décibels pondérés A équivalents sur 8 heures et la notion de titre habituel sont définies par l'arrêté du 17 avril 2023 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et sons amplifiés.

Article 20 – Limitations d'horaires

Les limitations horaires des manifestations impliquant la diffusion de sons amplifiés en extérieur sont réglementées par arrêté municipal selon les dispositions de l'article 24 du présent arrêté.

Article 21 – Étude d'Impact des Nuisances Sonores

Tout lieu ouvert au public ou recevant du public, clos ou ouvert, accueillant à titre habituel des activités de diffusion de sons amplifiés à des niveaux sonores élevés tels que définis à l'article R. 1336-1 du code de la santé publique ainsi que les festivals doit faire l'objet d'une Étude d'Impact des Nuisances Sonores (EINS), préalablement à l'évènement ou au démarrage de l'activité. L'étude acoustique est établie par un professionnel indépendant de l'établissement et de l'installateur du système de sonorisation.

Article 25 – Pouvoir de police du maire

En application de l'article L.1311-2 du code de la santé publique et des articles L.2212-2 et L.2214-4 du code général des collectivités territoriales, le maire a la possibilité de prendre un arrêté municipal plus restrictif afin d'adapter les dispositions du présent arrêté aux circonstances locales ou préciser les conditions de délivrance des dérogations ou autorisations qui y sont prévues.

Nos amis les bêtes

Arrêté n° 2008-06 sur la divagation des chiens et les déjections canines

Les chiens doivent être tenus en laisse sur les voies publiques, les lieux publics ou ouverts au public.

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement au ramassage des déjections de cet animal sur la voie publique et sur les espaces verts publics.

Arrêté n° 2024-101 sur la police intérieure de plan d'eau de Saint-Rémy-sur-Durolle

Les chiens sont autorisés au Centre touristique des Prades, hors enceinte intérieure du plan d'eau.

Les animaux domestiques, même tenus en laisse sont interdits sur les plages et dans les zones de baignade.

Arrêté n° 2022-124 Portant interdiction de favoriser la prolifération des chats errants

Sur l'ensemble de la commune, il est interdit de déposer de la nourriture pour y attirer les animaux errants ou vivants à l'état sauvage. Cette même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'immeubles lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage.

Jeux de balle et de ballon

Arrêté n° 2022-012 interdisant les jeux de ballons rue Croix Méallet

Les jeux de balles et de ballons sont interdits sur l'espace boulo-drome du parking de la rue Croix Méallet.

Il en est de même à proximité de l'église.

Nous rappelons qu'un terrain multisports dédié est disponible près de la salle Polyvalente.

Le plan d'eau des Prades

Arrêté n° 2024-101 sur la police intérieure de plan d'eau de Saint-Rémy-sur-Durolle

Baignade surveillée côté Bars

► Chaque année un arrêté municipal stipule des jours et horaires où la baignade est surveillée par le personnel qualifié et lorsque le drapeau est hissé. Hors de ces horaires, le public se baigne à ses risques et périls.

Baignade côté Tennis

► Le public se baigne à ses risques et périls.

Piscine

► La piscine intercommunale est gérée par la Communauté de communes. Son règlement est affiché à la piscine.

Plage sans tabac

► La consommation de tabac est interdite sur la plage côté Bars. Cette interdiction s'applique à toutes pratiques relevant directement ou indirectement du tabac (vapotage).

Interdictions

► L'utilisation de tout canot à moteur

► Les animaux domestiques même tenus en laisse sur les plages et dans les zones de baignade

► Les jeux et actes dangereux pour la sécurité des usagers

► L'usage d'instruments sonores

► Les feux sauf les barbecues dans les emplacements prévus à cet effet.

Autorisations

► Les engins de plage (pédalos, planches à voile, surf bike...) (le gilet de sauvetage ou la combinaison thermique sont obligatoires)

► Les chiens tenus en laisse sont autorisés hors enceinte intérieure du plan d'eau.

Période hivernale

► En temps de gel et durant la période pendant laquelle la glace recouvre en totalité ou en partie la surface de l'eau, l'accès du lac est interdit.

Environnement

► Le site étant un site sans poubelle les usagers doivent ramener leurs déchets chez eux.

► Tout jet de détritus est strictement interdit.

Bacs à ordures ménagères

- ▶ Les bacs ne doivent pas rester sur la voie publique.
- ▶ Ils doivent être sortis la veille au soir du passage de ramassage et être rentrés une fois la collecte effectuée.

Respect de la nature et des autres

Saint-Rémy-sur-Durolle est un écrin de verdure, avec son plan d'eau accessible à tous, ses commerçants et restaurants, ses professionnels de santé, ses petites randonnées, ses jeux pour enfants, son parcours santé, son arborétum, la zone de partage autour du plan d'eau... Tout cela existe car notre commune a une orientation touristique et que nos visiteurs se reconnaissent dans cette offre.

Alors, pour la conserver, évitons les canettes et autres déjections le long des routes et des chemins, les poubelles et les voitures qui encombrent les trottoirs, la détérioration des installations comme le parcours santé, des signalisations autour du plan d'eau, des plaques de l'arborétum, des toilettes publiques...

Ces incivilités ont un coût pour la commune. En prendre conscience et en faire prendre conscience à nos adolescents participera au bien-être commun.

Ces incivilités nous obligent à multiplier les caméras de surveillance de manière à pouvoir identifier leurs auteurs en relation avec la gendarmerie.

Point sur la saison touristique

Baignade et qualité de l'eau

Cette saison touristique s'achève avec une météo variable et changeante, avec un record d'affluence des campings-cars (600 pour la saison) qui contribuent à la vie économique locale.

La qualité de l'eau de baignade du lac de Saint-Rémy-sur-Durolle est contrôlée chaque semaine sur la plage devant les bars ainsi que devant les tennis, par les services de l'état. Ces contrôles sont mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).

On doit être conforme aux normes bactériologiques et ne pas dépasser un taux de cyanobactéries potentiellement dangereuses pour la santé humaine et animale.

Pour cet été, afin de lutter contre le risque de cyanobactéries, plusieurs actions ont été menées :

- ▶ Discuter avec les agriculteurs pour établir un plan d'épandage cohérent sur le bassin versant du lac et interdire les boues de station d'épuration depuis 2021 ;
- ▶ Mise en défense des berges des ruisseaux alimentant le plan d'eau pour limiter le piétinement du bétail ;
- ▶ Installation d'un système flottant à ultrasons pour la destruction des cyanobactéries (cyanobox).

Pour 2024, toutes les analyses ont démontré une qualité d'eau satisfaisante pour la baignade, jusqu'au 25 août. Ensuite, le taux de cyanobactéries a augmenté et a franchi les seuils de fermeture préventive.

Cette année, nous avons accueilli sur la plage devant les bars plus de 7450 visiteurs et 4650 baigneurs, soit 120 visiteurs par jour et 72 baigneurs par jour.

La plage côté tennis n'étant pas surveillée, nous n'avons donc pas de comptage régulier. On estime la fréquentation à peu près identique (ces chiffres proviennent des comptages journaliers effectués par nos surveillants de baignade).

Néanmoins, nos efforts doivent continuer dans les années à venir pour proposer un site de baignade «Pavillon Bleu» aux touristes et aux Saint-Rémois.

Focus sur nos surveillants de baignade

Comme chaque année, deux surveillants ont été présents sur la plage du plan d'eau du 1er juillet au 31 août 2024. Cette présence était assurée 7 jours sur 7 de 12h à 19h, avec un jour de repos par semaine.

Cette saison, nous sommes allés rencontrer EVA et ALBAN.

Eva est étudiante en première année à l'université. Elle est âgée de 19 ans et originaire de Brest dans le Finistère. Elle est détentrice du Brevet National de Sécurité de Sauvetage Aquatique (BNSSA) depuis février 2023. Elle se présente comme quelqu'un de dynamique, motivée et soucieuse de bien faire dans sa compétence. Elle est issue d'une famille qui pratique la natation et fait partie d'un club également. C'est sa deuxième saison en tant que surveillante de baignade. Elle aime diversifier ses activités sur différentes plages, que ce soit en mer ou au bord des lacs.

Ce qui l'a attiré à venir à Saint-Rémy-sur-Durolle est que la commune lui proposait un logement sur place. Eva a trouvé ce poste vacant sur INDEED.



Alban est âgé de 25 ans, il est originaire de Crevant-Laveine. Il est détenteur du BNSSA depuis 2020. Il se présente comme quelqu'un de souriant, avec un bon contact relationnel, faisant preuve dans toutes les situations de sang-froid et étant réactif aux situations. Alban a effectué plusieurs saisons au sein de campings, au centre aquatique de Thiers pendant 8 mois et à Center Parcs. Il remercie également la présence à ses côtés de l'équipe municipale de Saint-Rémy-sur-Durolle.

Le ressenti de nos deux surveillants est que pour cet été, ils ont vécu une belle expérience et que les baigneurs étaient bien agréables et raisonnables en respectant notre plage sans tabac et sans poubelle. Ils n'ont relevé aucun accident ni personne blessée pour cette saison, avec quelques 7000 personnes recensées à l'aide d'un compteur que ce soit sur la plage et également à la piscine.

Alban et Eva étaient en relation permanente avec les 3 maîtres-nageurs de la piscine grâce à un talkie-walkie. Ils partageaient un sac de secours et une bonbonne d'oxygène qui se situe à la piscine.

La plage est labellisée « Pavillon Bleu » depuis 2021. Elle bénéficie également de la marque « Tourisme et Handicap », en mettant notamment à disposition des personnes handicapées un « Tiralo » pour leur permettre de se baigner.

Eva et Alban ont également effectué, début juillet, deux manoeuvres (comme chaque année) avec les sapeurs-pompiers de Saint-Rémy-sur-Durolle pour permettre une remise à niveau de leurs compétences. Le souhait d'Alban serait d'en avoir une deux par saison.

Nous espérons bien évidemment les revoir à l'été 2025 et les remercions de leur collaboration.

Le camping et le village de vacances

François Ansel est Directeur du Bel Air Village « Les Demeures du Lac » **** et du Camping Paradis « Les Chanterelles » ****

François commence dans la vie active comme saisonnier. Dans le camping où il travaillait, il commence par être barman, puis gère le restaurant pour finalement devenir responsable du camping. Cette aventure a continué pendant sept ans dans le Nord de la France.

Les aléas de la vie l'ont amené à quitter ce poste et à passer deux ans en Belgique.

Puis en 2015, il postule chez Revéa pour la gestion d'un établissement dans le Quercy, mais on lui propose l'Auvergne, Saint-Rémy-sur-Durolle plus précisément. Il trouve le site sympa et décide de se lancer dans cette nouvelle aventure. En 2018, il reprend également la gestion de la base nautique.



Par la suite, Alpha Camping devient le gestionnaire du village vacances, François est toujours le directeur du site.

En 2020, Alpha Camping prendra également la gestion du camping labellisé Camping Paradis. A noter, l'agrandissement du camping en 2024 avec de nouveaux logements (bungalows).

Vingt-cinq personnes sont nécessaires pour le fonctionnement des trois structures. Deux adjointes l'aident dans cette tâche de gestion : Mathilde au village vacances, et Paulette au camping.

La clientèle du village vacances est plutôt familiale en été. En période hivernale, ce sont majoritairement des groupes qui sont accueillis grâce à l'offre de locations de salles (séminaires, cousinades, mariages...). Le village propose des animations en juillet/ août et un club enfants.

La capacité d'accueil du village est de 450 couchages pour 70 chalets (1/2/3 chambres). Il est ouvert de mi-avril à mi-novembre.

Sur place, les clients disposent d'une piscine couverte ainsi qu'un partenariat avec le Spa des Bois Noirs et les restaurants locaux.

Le camping dispose de 76 hébergements ainsi que 90 places de camping, soit environ 500 couchages.

Les personnes qui choisissent le camping le font pour les animations, avec notamment « le Paradis des Stars » en Juillet/ Août. Le camping est ouvert de mi-avril à fin septembre. Les tarifs sont très attractifs.

La difficulté à recruter du personnel est une problématique importante.

Bilan :

Pour 2024, un début de saison maussade.

► Les retards dans les travaux du camping et l'impossibilité de finir les aménagements avant le début de la saison n'ont pas aidé.

► Les élections (sur de longs week-end) et les JO ont impacté la venue de la clientèle, de même que le mauvais temps de juillet.

► Les sites enregistrent une baisse de fréquentation d'environ 20%.

En revanche, Août a eu un fort taux de remplissage par des clients Français mais aussi des Belges, Allemands, Anglais et Suisses.

► La situation géographique et la proximité des axes autoroutiers amènent beaucoup de passage au camping (étape sur un trajet).

► Le Covid a également ramené de la clientèle de la région Auvergne Rhône/Alpes et de la Savoie.

► Le label Camping Paradis attire une clientèle familiale.

En pleine saison on peut avoir jusqu'à 1000 personnes supplémentaires sur la commune.

La qualité des eaux de baignade a contribué à ces bons résultats.

Projets :

Sur le camping, treize parcelles restent à aménager sur l'agrandissement. Les chalets du bas vont être rénovés (terrasse, salle de bain et cuisine). Les touristes ont beaucoup apprécié les marchés nocturnes, notamment celui organisé au plan d'eau.

Le mot de vos élus pour Saint-Rémy-sur-Durolle

Objectif 20/20

Bonjour à tous,

Nous avons souhaité prendre la parole dans ce bulletin municipal, nous continuons à siéger tous les 3, aussi assidûment que nos obligations professionnelles nous le permettent avec pour buts d'être à l'écoute des actions, comprendre les projets en cours, anticiper les besoins et les devoirs, etc.

Comme nous l'avions déjà exprimés : être membre d'opposition d'un Conseil municipal n'est pas chose simple. Même si nous sommes bien minoritaires, nous tenons à apporter un regard objectif et constructif. Nous nous efforçons de poser les bonnes questions afin de nous assurer que les décisions prises sont les meilleures pour tous.

Chaque projet doit être cohérent et réfléchi.

Quand nous pensons qu'une action n'est pas adaptée à notre commune, nous ouvrons le débat. Quand une décision est intéressante, nous la soutenons.

Nos propositions de la campagne électorale sont toujours en ligne et restent à disposition de ceux qui voudraient s'en saisir (<https://saintremysurdurolleobjectif2020.wordpress.com/nos-projets/>).

Plus que jamais, notre commune mérite le meilleur et c'est en se soutenant que nous y arriverons. Les projets doivent être construits ensemble et très bien appréhendés. Le contexte financier est tendu.

Nous regrettons bien évidemment les périodes sans baignade autorisée qui limitent chaque saison la fréquentation du plan d'eau. Cette année, les actions entreprises pour limiter les impacts des riverains du bassin-versant ont semblé améliorer la situation, même si la forte pluviométrie de cette année a sûrement aussi joué.

Nous espérons que les recherches des causes et des actions de prévention vont se poursuivre afin de poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau.

Nous saluons le budget alloué à l'entretien de certains villages cette fin d'année. En effet sans planification et répartition des entretiens certaines dégradations de l'état général finissent par impacter notre quotidien.

Saint-Rémy-sur-Durolle est une commune attractive et diversifiée. Sa gestion doit être maîtrisée, sans léser qui que ce soit. N'oublions pas qu'elle est avant tout la ville des Saint-Rémois !

Pour le groupe, **Mathieu FOUR**



Par M^{me} S. R. de Saint-Rémy-sur-Durolle

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTAL

- 1 Lotissement Saint Rémois (Les)
- 2 Monnaie nordique - Indispensable à la vie -Expression enfantine
- 3 Un de nos villages – Vieux monarque
- 4 Dans la bière
- 5 De petite taille – Tendu
- 6 Terme d'étude – Dominat
- 7 Différent
- 8 Possessif – Donne une couleur blanche
- 9 Encore un de nos jolis villages (La) – Est caillouteux
- 10 Saison – Ville d'Italie

VERTICAL

- I Village Saint Rémois (les) – Patronne
- II Est vu à l'oeuvre – Assistait
- III Créé – Note de musique
- IV Monnaie japonaise – Culpa
- V Issu ? – Note – Affirmation étrangère
- VI Des réserves peuvent l'être
- VII Participe passé – Enragea
- VIII N'apprécie pas les calculs – Clameur
- IX Drame japonais – font partie d'un régime
- X Village Saint Rémois – Pièce de charrue

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I								■		
II					■					
III						■				
IV			■							
V		■						■		
VI					■				■	
VII				■			■			■
VIII			■							
IX		■				■				■
X	■							■		

HORIZONTAL

- I** Un de nos jolis village – Note
- II** Femelle du lièvre – d’un viscère
- III** Danger en mer – Administratif
- IV** Se rend – Village Saint Rémois (1’)
- V** Ouvrage littéraire – Pour tracer
- VI** A une grande distance – Norme
- VII** Révolutionnaire avec ça !!!
Fréquence radio – Pour tracer
- VIII** Double voyelle – Village Saint Rémois
- IX** Fit tout un brame – Se permet
- X** Autre village Saint Rémois (les) – Mesure chinoise

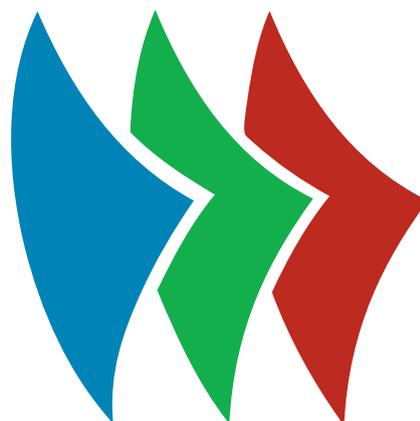
VERTICAL

- 1** Village de chez nous
- 2** Pressa – Monnaie nordique
- 3** Volcan japonais – Vallée engloutie – Petit cours d’eau
- 4** Autre village Saint Rémois – Plan d’épargne retraite
- 5** Oncle d’Amérique – Ponte chez les poissons
- 6** Conjonction – Personnage de Pagnol
- 7** Non loin de la croquette – Verso
- 8** ... plus ultra – Tu permets
- 9** Encore un de nos village – D’un orifice
- 10** Malades

[Solutions pages suivantes ->](#)

Solution première grille

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1	G	A	R	E	N	N	E	S		F
2	O	R	E		E	A	U		N	A
3	Y	T	A	Y		T		R	O	Y
4	O		L	E	V	U	R	E		D
5	N	A	I	N		R	A	I	D	I
6	S	I	S		R	E	G	N	A	T
7		D	E	M	E	L	E		T	
8	S	A		E		L	A	C	T	A
9	T	I	R	A	D	E		R	E	G
10	E	T	E		A	S	S	I	S	E



Solution seconde grille

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	H	A	B	R	O	L		F	A
II	H	A	S	E		R	E	N	A	L
III	E	T	O	C	S		R	E	G	I
IV	V	A		H	A	R	I	C	O	T
V	A		R	O	M	A	N		T	E
VI	L	O	I	N		I	S	O		S
VII	I	R	A		F	M		S	A	
VIII	E	E		P	R	U	D	E	N	T
IX	R		R	E	A		O	S	A	
X		J	U	R	I	A	S		L	I





concentré d'Auvergne

MÉDECIN GÉNÉRALISTE (H/F)



Saint Remy sur Durolle (63)



Installation



La ville pittoresque de Saint Remy sur Durolle, située dans le cadre enchanteur des Bois Noirs et des Monts du Forez, invite des médecins passionnés à rejoindre son équipe de santé dynamique. Cette initiative offre l'opportunité unique de travailler dans un environnement naturellement beau et ressourçant, tout en faisant partie d'une communauté chaleureuse et accueillante.

Pourquoi choisir Saint Remy sur Durolle ?

Cadre de vie idyllique au sein du Parc Naturel Régional Livradois-Forez.

Installations de loisirs de qualité : lac de 14 hectares, camping 4 étoiles, plage, base nautique, piscine, espaces sportifs et bien-être. Proximité des centres urbains : à moins d'1h de Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Vichy, Roanne, et à 1h30 de Lyon

Une équipe médicale déjà composée d'un médecin, d'un dentiste, de sept kinésithérapeutes, de trois infirmières, d'un orthophoniste, de deux ostéopathes et d'une pharmacie.

Soutien financier personnalisé pour faciliter l'installation et l'intégration dans la communauté.

Votre mission

En tant que médecin à Saint Remy sur Durolle, vous aurez l'opportunité d'apporter votre expertise et votre dévouement à la santé et au bien-être de nos résidents, tout en bénéficiant d'un **cadre de travail motivant** et d'une **qualité de vie inégalée**.

Comment postuler ?

Nous encourageons tous les médecins intéressés par cette opportunité de vie et de travail unique à prendre contact avec la mairie pour plus d'informations et pour discuter de vos besoins spécifiques en termes d'installation.



13, rue de l'Hôtel de Ville
63550 SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE



06 31 04 35 33



www.saintremysurdurolle.fr

Rejoignez l'Équipe Médicale Dynamique de Saint Remy sur Durolle dans un Cadre de Vie Idyllique !



Edition : Mairie de Saint-Rémy-sur-Durolle - Dépôt légal Octobre 2024

Directeur de publication : Marc Langlois - Rédaction : L'équipe municipale

Crédit photos : Mairie de Saint-Rémy-sur-Durolle - Nicolas Pissis

Conception, réalisation et impression : Imprimerie LE POINT - THIERS